

Mairie  
Saint Fraimbault de Prières



Mayenne

*Pièce n°1*  
le commissaire enquêteur

**COMMUNE DE**  
**ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

**Aliénation par la commune  
D'une portion de chemin rural n°28  
au lieu-dit « Les Riveries »  
au profit de Mr et Mme LANDAIS Arnaud.**

**Dossier d'Enquête Publique.**

VU  
le commissaire enquêteur

*le 03/11/2011*





Mayenne

**Aliénation par la commune  
D'une portion de chemin rural n°28  
au lieu-dit « Les Riveries »  
au profit de Mr et Mme LANDAIS Arnaud.**

VU  
le commissaire enquêteur  
*le 03/10/2020*

***Dossier d'enquête publique***

<b>N° ORDRE DES PIECES</b>	<b>DESIGNATION DES PIECES</b>
<b>1</b>	<b>Délibération du conseil municipal.</b>
<b>2</b>	<b>Notice explicative.</b>
<b>3</b>	<b>Plan de situation.</b>
<b>4</b>	<b>Plan parcellaire.</b>
<b>5</b>	<b>Plan de bornage</b>
<b>6</b>	<b>Arrêté portant ouverture de l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur.</b>
<b>7</b>	<b>Avis d'enquête publique</b>
<b>8</b>	<b>Avis d'insertion dans la presse</b>
<b>9</b>	<b>Certificat affichage avis d'enquête publique</b>

Vu et accepté le 27 Octobre 2020  
Le Maire.  
T. MOUTEL





VU

le commissaire enquêteur

## 1- Délibération du Conseil Municipal.

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES  
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 24 MAI 2018

Nombre de membres en exercice : 14.

Nombre de membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation : 18 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, à 19 heures 30 le vingt-quatre mai, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOLL Hubert, Maire.

**Etaient PRESENT(E)S :**

Mrs MOLL, ROBIEU, MOUTEL, GERNOT, DUVAL, FREARD, RENARD.  
Mmes ZANDRONIS, GRESSER, COURTEILLE.

**Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S :** Mmes MONSALLIER, PRIMAUX, TERTRE, FIRMESSE.

Mme COURTEILLE Valérie » été élue secrétaire.

Mme PRIMAUX a donné procuration à M. MOLL  
Mme TERTRE a donné procuration à Mme COURTEILLE  
Mme FIRMESSE a donné procuration à Mme ZANDRONIS  
Mme MONSALLIER a donné procuration à M. ROBIEU

**2018-58 / OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION PAR Mr et Mme LANDAIS ARNAUD D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL N° 28 QUI DESSERT LEUR HABITATION AU LIEU-DIT « LES RIVERIES ».**

Par délibération n° 2018-40 du 29 mars 2018, le conseil municipal a décidé de la cession d'une partie de chemin rural situé au lieu-dit « 1, Ter Les Riveries » à Mr et Mme LANDAIS Arnaud.

Les services préfectoraux nous informent qu'en application de l'article R.134-18 du code des relations entre le public et les administrations, il revient à la commune de prendre en charge les frais liés à l'enquête publique au titre des dépenses obligatoires. Aussi, il convient de modifier la délibération n° 2018-40-14 du 29 mars 2018

Considérant que les frais d'enquête public sont dus par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte :

- de vendre une portion du chemin rural n° 28 à Mr et Mme LANDAIS Arnaud au prix de 4.50 € TTC le m<sup>2</sup>.
- De réaliser le dossier d'enquête publique pour l'aliénation de cette portion de chemin.
- de nommer Me PILLEUX, notaire à Mayenne pour la rédaction de l'acte de vente.
- que les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge des demandeurs.
- **que les frais d'enquête publique seront à la charge de la commune.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-40 prise par le conseil municipal lors de la séance du 29 mars 2018.

Sous-préfecture

04 JUIN 2018

de MAYENNE

Pour copie conforme.

Le Maire

H. MOLL



Date d'affichage :



**2- Notice explicative  
relative à l'aliénation par la commune  
d'une portion de chemin rural n°28  
au lieu-dit « Les Riveries »**

Mr et Mme LANDAIS Arnaud, domiciliés 1, ter Les Riveries 53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES sollicitent l'acquisition d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit « Les Riveries » :

- Partie qui se situe devant leur propriété d'une longueur de 41 mètres environ.

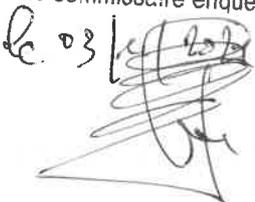
Monsieur Roger PERRIER a été désigné commissaire enquêteur par arrêté municipal n° 2020-31 du 30 septembre 2020.

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été réalisé au panneau d'affichage extérieur de la mairie ainsi qu'à proximité du chemin rural concerné le 27 octobre 2020.

L'enquête publique sera réalisée du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu en mairie :

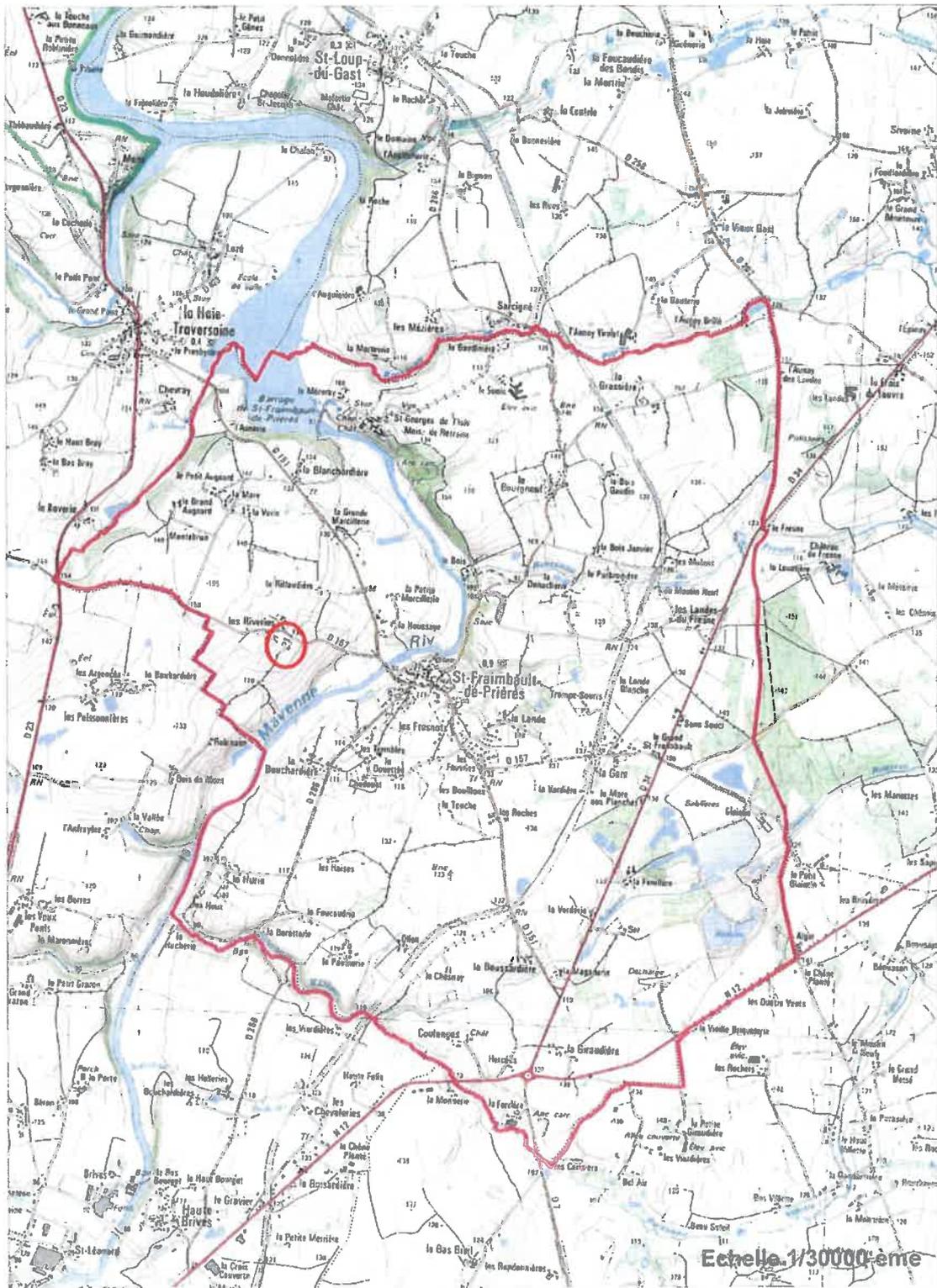
- Le mardi 17 novembre 2020 : 8h15 à 10h15
- Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h à 18h

vu  
le commissaire enquêteur  
le 03/11/2020  




### 3- Plan de situation

## COMMUNE DE SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES



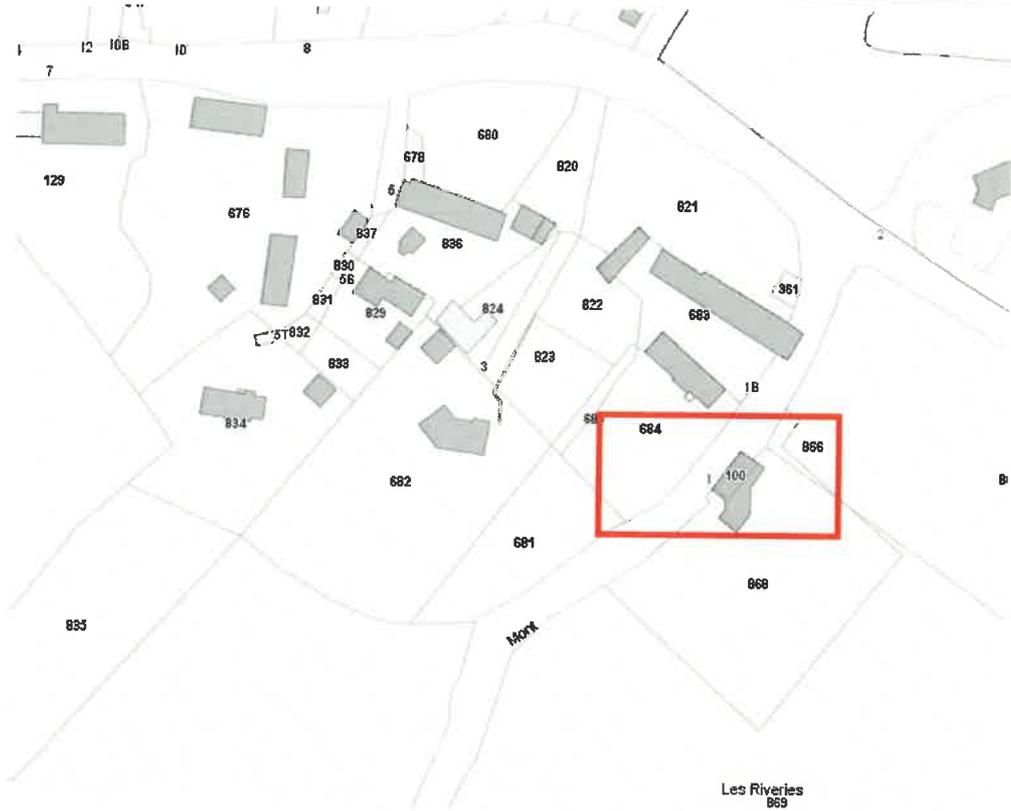
VU

le commissaire enquêteur

*Leost*



# 4- Plan parcellaire



VU  
le commissaire enquêteur  
*Leoz [signature]*



# 5- Plan de bornage

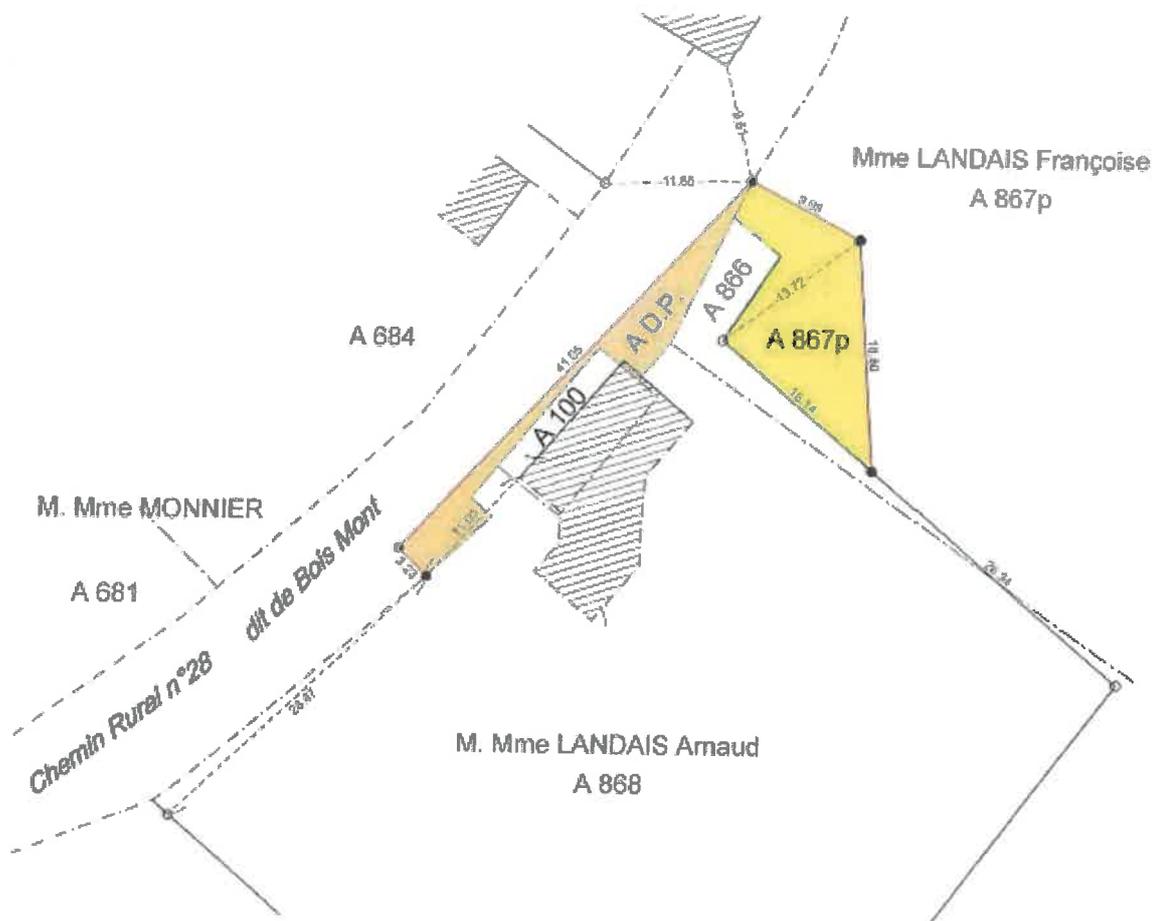
SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES - 53

Les Riveries

VENTE à M. Mme LANDAIS Arnaud

PLAN DE DIVISION

Cadastre : Section A



ECHELLE 1/500

Dressé le 21 Février 2018 par

**kaligeo**

Géomètres-Experts Fonciers  
31, Boulevard Lucien de Montigny - 53103 MAYENNE  
Tél: 02.43.04.13.06 - Fax: 02.43.00.38.79  
email: mayenne@kaligeo.fr  
Réalisé par V.P.  
Dossier MA13858

Legende

- borne OGE ancienne
- borne OGI nouvelle
- Nouvelle limite issue de la division
- - - Application du cadastre numérique non issue de délimitation contradictoire
- Limite cadastrale non visible
- 9 34 --- Cotation

vente par Mme LANDAIS Françoise  
1a64ca

vente par la Commune de Saint-Fraimbault-de-Prières  
1a06ca

VU  
le commissaire enquêteur



# AINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES - 53

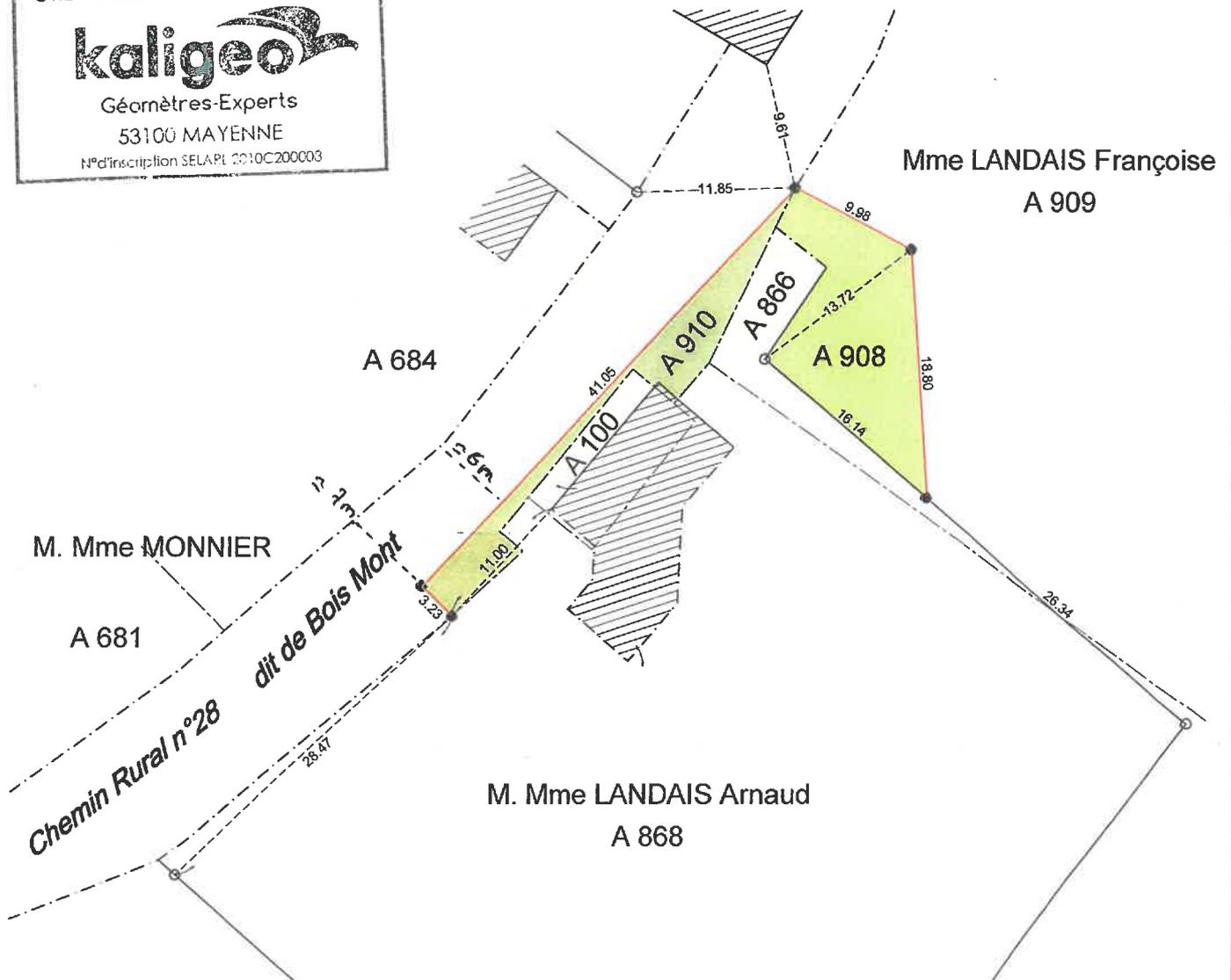
Les Riveries

VENTE à M. Mme LANDAIS Arnaud

PLAN DE DIVISION

Cadastre : Section A

5-1. opusculé à B demeuré  
VU  
le commissaire enquêteur  
le 03/04/2021



ECHELLE 1/500

Dressé le 21 Février 2018 par :



Géomètres-Experts Fonciers  
31, Boulevard Lucien de Montigny - 53100 MAYENNE  
Tél: 02.43.04.13.06 - Fax: 02.43.00.38.79  
email: mayenne@kaligeo.fr  
Réalisé par V.P  
Dossier M13656

Légende :

- Borne OGE ancienne
- Borne OGE nouvelle
- Nouvelle limite issue de la division
- - - Application du cadastre numérique non issue de délimitation contradictoire
- Limite cadastrale non visible
- - - 9.94 - - - Cotation

-  vente par Mme LANDAIS Françoise  
1a64ca
-  vente par la Commune de Saint-Fraimbault-de-Prières  
1a06ca



Mairie  
Saint Fraimbault de Prières



COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

**ARRETE N° 2020-31 PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE  
PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN  
RURAL N°28 AU LIEU-DIT « LES RIVERIES »  
ET DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Le Maire de St Fraimbault de Prières,

Vu le Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu les articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles R161-25 et L161-27 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 Mai 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé d'aliéner une portion du chemin rural n°28 au lieu-dit « Les Riveries » à St Fraimbault de Prières,

Vu le dossier d'enquête public mis à la disposition du public,

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

**ARRETE**

**Article 1er : Objet et date de l'enquête publique.**

Le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°28 au lieu-dit « Les Riveries » est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations de la population.

Cette enquête publique se déroulera du **mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

**Article 2 – Désignation du commissaire enquêteur et permanences.**

Monsieur Roger PERRIER, demeurant 8, rue St Mathurin 53100 ST BAUELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de St Fraimbault de Prières :

- Le mardi 17 novembre 2020 : 8h15 à 10h15
- Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h à 18h

**Article 3 – Observations du public.**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en la mairie de St Fraimbault de Prières pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Le lundi de 8h15 à 12h15
- Le mardi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Le mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18 h
- Le jeudi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Le vendredi, de 8h15 à 12h00
- Le samedi, de 8h30 à 12h00

Le public pourra en en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par correspondance à la mairie 3, place de l'église 53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES.

**Article 4 – Publicité de l'enquête.**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché à l'extrémité du chemin rural faisant l'objet du projet d'aliénation.

VU  
le commissaire enquêteur

2020/11/17



En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public sera publié dans deux journaux diffusés dans le département.

**Article 5 – Clôture de l'enquête.**

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 6 – Décisions intervenant au terme de l'enquête.**

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Mr Le Préfet de la Mayenne pour approbation.

**Article 7 – Voies de recours.**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet de La Mayenne et à Monsieur le commissaire enquêteur. Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Fait à St Fraimbault de Prières, le 30 septembre 2020  
Le Maire,  
T. MOUTEL.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020  
Reçu en préfecture le 01/10/2020  
Affiché le   
ID : 053-215302167-20201001-AR202031-AI



VU  
le commissaire enquêteur



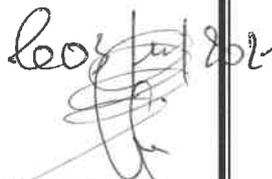


# COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

## 7- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A

L'aliénation par la commune  
d'une portion de chemin rural n°28  
au lieu-dit « Les Riveries »

VU  
le commissaire enquêteur

2020/10/27  


Le Maire de La Commune de ST FRAIMBAULT DE PRIÈRES,

**Informe** ses administrés que par arrêté municipal n°2020-31 du 30 septembre 2020, le maire de la commune de St Fraimbault de Prières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation par la commune d'une portion de chemin rural n°28, au lieu-dit « Les Riveries ».

A cet effet, Mr PERRIER Roger,  
Domicilié 8 rue St Mathurin à ST BAUELLE,  
A été désigné comme Commissaire-Enquêteur par l'arrêté précité.

Cette enquête publique se déroulera du **mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de St Fraimbault de Prières :

- **Le mardi 17 novembre 2020 : 8h15 à 10h15**
- **Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h00 à 18h00**

Afin de garantir la sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire et une seule personne à la fois sera reçue.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en la mairie de St Fraimbault de Prières pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Le lundi de 8h15 à 12h15
- Le mardi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Le mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18 h
- Le jeudi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Le vendredi, de 8h15 à 12h00
- Le samedi, de 8h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de St Fraimbault de Prières 3, place de l'église 53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES.

A ST FRAIMBAULT DE PRIERES, le 27 octobre 2020.

Le Maire.  
T. MOUTEL





# COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

## 8- INSERTION DANS LA PRESSE

Par arrêté municipal n° 2020-31 du 30 septembre 2020

Le Maire de la commune de St Fraimbault de Prières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation par la commune d'une portion de chemin rural n°28, au lieu-dit « Les Riveries ».

Monsieur Roger PERRIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de St Fraimbault de Prières du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de St Fraimbault de Prières :

- Le mardi 17 novembre 2020 : 8h15 à 10h15
- Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h00 à 18h00

Afin de garantir la sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire et une seule personne à la fois sera reçue.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de St Fraimbault de Prières 3, place de l'église 53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES.

ST FRAIMBAULT DE PRIERES, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Maire.  
T. MOUTEL



VU

le commissaire enquêteur

*le 03/10/2020*  
*[Signature]*



VU  
le commissaire en chef  
*leospul*





10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Eloïse CHAMAILLARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNE ST FRAIMBAULT DE PRIERE  
MAIRIE**

Date et heure d'envoi : 01/10/2020 11:29:44

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72346659**

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS ADMINISTRATIF**

**ALINEATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL N°28  
AU LIEU-DIT "LES RIVIERES"**

**COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à (ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**QUEST-FRANCE**

**MAYENNE**

Le 03/10/2020

Commune de SAINT-FRAIMBAULT-  
DE-PRIERES

Aliénation d'une portion de chemin  
rural n° 28 au lieu-dit «Les Rivières»

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2020-31 du 30 septembre 2020, le maire de la commune de Saint-Fraimbault-de-Prières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation par la commune d'une portion de chemin rural n° 28, au lieu-dit «Les Rivières».

M. Roger Perrier a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Fraimbault de Prières du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1er décembre 2020 aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Saint-Fraimbault de Prières :

- le mardi 17 novembre 2020 de 8 h 15 à 10 h 15,

- le mardi 1er décembre de 16 h 00 à 18 h 00.

Afin de garantir la sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire et une seule personne à la fois sera reçue.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Fraimbault-de-Prières, 3, place de l'Église, 53300 Saint-Fraimbault-de-Prières.

Saint-Fraimbault de Prières  
Le 1er octobre 2020.  
Le Maire, T. MOUTEL.

Quest-France le 3.10.2020

Olivier COLIN

Directeur

Cett

agnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

VU

le commissaire enr.

03/10/2020



COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES  
MAIRIE- 3 PLACE DE L'EGLISE  
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE  
A L'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL N°28  
AU LIEU-DIT « LES RIVERIES »**

Par arrêté municipal n° 2020-31 du 30 septembre 2020

Le Maire de la commune de St Fraimbault de Prières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation par la commune d'une portion de chemin rural n°28, au lieu-dit « Les Riveries ».

Monsieur Roger PERRIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de St Fraimbault de Prières du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de St Fraimbault de Prières :

- Le mardi 17 novembre 2020 : 8h15 à 10h15
- Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h00 à 18h00

Afin de garantir la sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire et une seule personne à la fois sera reçue.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de St Fraimbault de Prières 3, place de l'église 53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES.

ST FRAIMBAULT DE PRIERES, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Maire.  
T. MOUTEL

LE COURRIER DE LA MAYENNE  
Journal Hebdomadaire  
108 rue Victor Boissel  
CS 20529 - 53005 Laval Cedex  
Tél. 02 43 59 10 40

BON POUR INSERTION  
Le COURRIER de la MAYENNE du

JEUDI 08 octobre 2020

Tél 02 43 53 50 48  
Fax 02 43 53 54 19



VU

le commissaire enquêteur

le 03 [signature]

**COMMUNE DE SAINT-  
FRAIMBAULT-DE-PRIERES**  
MAIRIE- 3 PLACE DE L'EGLISE  
53300 SAINT-FRAIMBAULT-  
DE-PRIERES

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
RELATIVE A L'ALIENATION  
D'UNE PORTION DE  
CHEMIN RURAL N°28  
AU LIEU-DIT "LES RIVERIES"**

Par arrêté municipal n° 2020-31 du 30 septembre 2020, le Maire de la commune de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation par la commune d'une portion de chemin rural n° 28, au lieu-dit "les Riveries".

M. Roger PERRIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES du **mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020** aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES :

**Le mardi 17 novembre 2020 de 8h15 à 10h15**

**Le mardi 1<sup>er</sup> décembre de 16h à 18h**

Afin de garantir la sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire et une seule personne à la fois sera reçue.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique, ou par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES, 3 place de l'Eglise 53300 SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES.

SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES,  
le 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Le Maire, T. MOUTEL



Suite des annonces →

# COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

## 9- CERTIFICAT D’AFFICHAGE AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné Thierry Moutel Maire St Fraimbault de Prières certifie que l’avis d’enquête publique relatif à l’aliénation d’une portion du chemin rural n°28 au lieu-dit « Les Riveries » a été réalisé sur le panneau d’affichage extérieur de la mairie ainsi qu’à proximité du chemin rural concerné le 27 octobre 2020.

Le 27 octobre 2020

Le Maire,

T. MOUTEL



VU

le commissaire enquêteur

2020/10/27

